3 Année. — N° 26. PARAIT LE SAMEDI 25 JUIN 1887.

SISTERON-JOURNAL

Politique, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
Payables d'avance :
Quatre Francs par An
Etranger : le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
Aug. TURIN, Imprimeur-Gérant
Les manuscrits non insérés, ne seront pas rendus

ANNONCES
Judiciaires (la ligne) 0,20 cent.
Commerciales : à forfait
Réclames : la ligne 0,30 cent.

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que SISTERON-JOURNAL est en vente :

Chez Madame ANDRÉJOL, kiosque, 30, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.

Le Numéro : 5 Centimes

L'abondance des annonces judiciaires et commerciales, nous oblige à renvoyer à samedi prochain, la partie politique et littéraire du journal

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

SISTERON

FinancesMunicipales.— *Nous recevons de M. Bontoux, ancien maire, la lettre suivante; en réponse à un entrefilet, sur les finances municipales, paru dans notre dernier numéro.*

MONSIEUR LE DIRECTEUR

Je lis dans votre numéro du 18 juin, que dans une de ses dernières séances, le conseil municipal de Sisteron a voté un emprunt de sept mille francs pour combler le *déficit fait par la précédente administration.*

Je ne crois pas pouvoir laisser passer sans quelques explications cet entrefilet, susceptible d'égarer l'opinion publique sur la façon dont, pendant plus de onze ans, j'ai administré les finances de notre chère cité.

Le buget de la ville de Sisteron réglé en mon temps avec la plus scrupuleuse exactitude, ne présentait pas tellement d'élasticité, qu'il fut possible d'y trouver les ressources nécessaires à faire face à des dépenses extraordinaires. Or, ces dernieres années, la commune a du exécuter diverses réparations à l'école communale des filles, construire quatre lieux d'aisance, (dont personne ne contestera l'utilité), rembourser deux mille six cent francs aux adjudicataires de l'octroi, soit solder sept mille francs en chiffres ronds de dépenses extraordinaires, pour lesquelles aucun crédit ne figurait au budget. Il fallait bien cependant trouver de l'argent.

Je me décidais alors à faire payer ces dépenses sur le reliquat des chemins vicinaux, mais avac l'intention bien arrêtée de reconstituer ce capital le plus promptement possible.

C'est à cet effet que dés les premiers jours de juin 1886, je soumis au conseil municipal, et lui fit adopter un projet d'emprunt de quarante trois mille francs, comprenant, les ressources nécessaires a faire face. 1° à l'agrandissement du cimetière, 2° à diverses réparations a exécuter à la mairie, 3° à la suppression de la banalité, sept mlle francs enfin pour reconstituer le reliquat des chemins vicinaux.

Les combinaisons financières, que j'avais proposées, n'ayant pas été approuvées en haut lieu, l'assemblée communale parant au plus pressé et abandonnant, momentanément, je l'espère, les trois projets présentés, a voté de nouveau cette somme de sept mille francs.

J'ai tenue à donner ces explications pour qu'il soit bien établi, qu'avant de quitter la mairie, j'ai laissé une situation absolument nette.

Qu'il me soit permit avant de terminer cette trop longue lettre de vous dire toute ma pensée sur la situation financière de mon pays.

L'emprunt de 43.000 fr. dont j'ai parlé plus haut et celui de l'immeuble Eyraud autorisés, la ville devra une centaine de mille francs. Si j'ai eu un regret en abandonnant l'hotel de ville c'est de n'avoir pas laissé une une dette beaucoup plus considérable à la cité dont j'ai dirigé les destinées, car je suis profondément pénétré de cette vérité que plus un pays doit, plus il est riche.

Agréez l'assurance, etc..

BONTOUX,
Ancien Maire.

—

M. Fabre, notre nouvel inspecteur primaire, a définitivement pris possession de son poste. Nos renseignements particuliers nous permettent d'avancer qu'il se fera un plaisir de continuer les traditions laissées par son prédécesseur, M. Caïre, unaniment regretté.

—

Cette dernière semaine a été peu fertile en événements. Les Variétés Sisteronnaises seules lancent leurs notes gaies au milieu du calme qui règne dans notre ville. Mlles X.. et le désopilant comique Z... font chaque soir salle comble.

On nous assure qu'il n'en est pas de même partout. Dans certains établissements, la recette, d'une maigreur effrayante, fait pousser au comptable, des soupirs à fendre une bûche.

A l'Alcazar-Lyrique, les travaux se poursuivent d'une manière très active. L'ouverture de cette salle se fera incessamment.

—

Conseil d'Hygiène.— Par arrêté préfectoral, le conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Sisteron est composé de la manière suivante : M.M Suquet, député, docteur Chabus, docteur Auguste Robert, docteur Civatte, docteur Ludovic Robert, Tardieu, pharmacien, Tardieu, ancien pharmacien, le procureur de la République, Thélène conseiller b'arrondissement, Silvestre, vétérinaire.

M.M Bucelle, notaire, docteur Trabuc, Brunet conseiller d'arrondissement, Gleize notaire, Jourdan notaire, Michel, notaire, et Cougourdan, notaire sont nommés menbres correspondants.

—

ÉTAT-CIVIL

Du 17 au 23 Juin 1887

NAISSANCES

Aubert (Fabius-Marcellin-Jean)
Imbert (Alix-Marie).

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre M. Hyppolite (Martin), et Mlle Reynaud (Marie-Joséphine Catherine.

Entre M. Massot (Henri-Louis Jacques), et Mlle Moullet (Louise-Marie).

DÉCÈS

Bontoux (Magdeleine) âgée d'environ 75 ans.

DIGNE

—

Le 16 juin dernier, dans la grande salle de la mairie de Digne a eu lieu une nouvelle séance de la *Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes.*

Diverses questions ont été examinées.

Neuf membres nouveaux dont deux dames ont été reçus.

Une lecture très intéressante sur les poëtes bas-Alpins, a été faite par M. Lieutaud.

Le nombre actuel des sociétaires est de : 297.

MANOSQUE

—

La Société dite *Orphéon de Manosque*, a donné, samedi dernier, un concert intime à ses membres honoraires

Mlle Robert a été fort applaudie dans la romance de *Mignon* et dans le grand air d'Alice de *Robert le Diable.*

M. Boyer, le violoncelliste bien connu des Manosquins s'est encore surpassé dans cette soirée.

Mme Delpech, pianiste, M. Eyriès et M. Leven se sont acquittés de leurs rôles à la satisfaction générale. Orphéon et Fanfare ont poussé leurs accents au commencement et à la fin de chaque partie.

La tombola n'a pas été précisément renvoyée aux calendes grecques; elle sera tirée au retour de la Société qui va prochainement concourir à Aix. 76 francs ont été recueillis dans une quête, faite dans le but de venir en aide aux Concourants.

L'hyperépatant comique P..., a brillé par son absence.

—

Casino. — Dimanche dernier, *le Lion Amoureux.* Plein succès pour la troupe Danis à laquelle sont adjoints depuis peu M. et Mme Daufaure, artistes d'un réel mérite.

Dimanche prochain, *Serge Panine*, drame en 5 actes, de Georges Ohnet.

Tentative de suicide. — La nommée Brune, âgée d'environ 35 ans, a tenté de mettre fin à ses jours en absorbant une tisane d'un nouveau genre : une infusion de 50 centimes d'allumettes de la Régie. Les soins empressés à elle, donnés par le docteur Guillaume, l'ont mise hors de danger.

Elle a promis de ne plus recommencer, trouvant cette mixture peu convenable pour passer de vie à trépas.

—

Certificat d'études primaires. —Jeudi dernier les examens pour l'obtention du certificat d'études primaires ont eu lieu dans notre ville. Le collège qui avait présenté 17 élèves en a eu 15 de reçus. Mlles Gaubert directrice de l'école de filles a vu recevoir toutes ses élèves avec des notes trés flatteuses. Le succés de cette école s'affirme chaque jour davantage. Une simple comparaison : Quand à Manosque toutes les jeunes filles ont été

© VILLE DE SISTERON

reçues à cet examen, à Digne dans l'école du chef-lieu toutes les demoiselles ont été refusées. Nous sommes donc en droit d'affirmer que l'école de filles de Manosque est le premier établissement primaire des Basses-Alpes.

Mlle Consolin institutrice à Pierrevert a eu également toutes ses élèves reçues. Cette maitresse n'en est pas à son premier succés. Tout dernièrement elle a obtenu son certificat d'aptitude et les enfants qu'elle a présentées aux examens des bourses ont été admises sans aucune difficulté

L. L.

—

PROGRAMME DU CONCERT

donné par la

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE DE MANOSQUE

le samedi 2 Juillet 1887.

—

1. La Belle de Nuit (ouv.) Orchestre
2. Les Premières Cerises (romance). . . . J. Danaus
3. Le Piston de Gascogne (chans.) . . Audibert
4. Les Sapins (rom). . Aillaud
5. Monologue. . . . . Césaire
6. L'homme aux Grands pieds (chans.). . Maurin
7. Les Capricieuses (pol) Orchestre
8. ***Bonsoir Voisin !***

Opéra-comique en 1 acte
Paroles de Brunswich et de Beauplan
Musique de F. Poise.

Personnages

Louisette, jeune ouvrière Mme Julien
Charlot, ouvrier. . . . Mr Lacroix

2me Partie

9. Une Tempête dans un verre d'eau. . . . Orchestre
10. Attendez-moi donc (chans). . . . . Vaurcin
11. Trio du Maitre de Chapelle par Julien Aillaud et Bosqui.
12. Monologue . . . . . Césaire
13. Quatuor d'Haynd par Boyer, Girard, Aubert, et Turcan.
14. Songe d'or (rom). . Danaüs
15. Le Garçon d'Hôtel (chans) . . . . . Maurin
16. La Neige (Valse). . Orchestre
17. La Consigne est de arronfler, comédie, Vaudeville en 1 acte, par E. Grangé et Lambert Thiboust.

Landremol. . . . . Audibert
Tavernier. . . . . Bouteuil
Irma Tavernier. . . Mme Julien
Charlotte. . Mlle Augustine

—

ÉTAT-CIVIL DE MANOSQUE

Du 10 au 18 Juin 1887

NAISSANCES

Laurent (Rossel-Joseph). — Pelloux (Augustine-Léontine).

DÉCÉS

Honde (Joseph) 81 ans, rue Mirabeau. — Roux (Marie) 2 ans, rue Soubeyrar. — Blanc (Marie) 59 ans, rue Saunerie.

Le Seandale de Gex

—

Nous lisons dans le *Lyon-Républicain* :

Vendredi 10 juin courant, M. l'inspecteur des Ecoles, accompagné de M. le sous-préfet et du maire de la ville, se rendait à l'école libre tenue par les frères ignorantins pour y relever des faits d'immoralité signalés par la rumeur publique.

Depuis un an environ, un frère avait disparu de l'école; on ne sait pourquoi, et avait été rayé des cadres de la congrégation ; aussi, depuis cette époque, une surveillance active fut établie qui, heureusement, est arrivée au résultat prévu.

Il y a un mois, le directeur de cet établissement, M. Soulie, en religion frère Maurice, décédait subitement, mais avant sa mort, un frère avait pris la fuite.

C'est à la suite de cette disparition que la descente de justice a eu lieu.

L'enquête a été poursuivie avec activité et les mandats d'arrêt lancés ont eu un bon résultat.

Les faits relevés à la charge du cher frère ne peuvent être définis ; la plume se refuse à les dépeindre.

Cet individus, âgé de 22 ans environ, à fait son entrée à Gez entre deux gendarmes, le 14 courant, et a été reçu par des quolibets assez significatifs.

Quant au frère Palette, disparu depuis un an, il doit être arrêté ; les mêmes faits lui sont reprochès.

REVUE FINANCIÈRE

—o—

Le marché fait preuve de fermeté. 30/0 81.52; 4 1/2 0/0 109.27.

Les obligations du *Crédit Foncier* ont toujours un bon courant d'affaires que justifie l'excellence ri bien reconnu de ces titree. De plus les capitalistes désirent de s'assnrer des bénéfices mettent en portefeuille des titres qui laissent encore une large marge à la hausse. L'action est à 1386.

La *Société Générale* maintient toujours trés fermement son cours de 455.

La *Aanque d'Escompte* continue à accuser le mouvement de hausse que nous avions annoncée. L'actiod cote 475.

Les *Dépôts* et *Comptes Courants* sont stationnaires à 702. 50.

La Société *La Indiana* qui a pour but l'exploitation des mines d'or vo sines de celles du Callas dont elles sont la continuation est aujourd'hui définitivement constituée. Les capitalistes voudront profiter de cette accasion d'employer leurs disponibilités sur une affaire dont le succès d'aprés le rapport des ingénieurs est des plus certains.

La Cie d'assurances *l'Aigle-Vie* vient d'avoir son assemblée générrle. Les comptes rendus de l'exercice 1886 témoignent de sa bonne situation et de ses progrés. Toutes les résolutionssoumises à l'Assemblée ont éte approuvées à l'unanimité. Le compte de profits et pertes de l'exercice se solde par un exédent de 183.784 fr qui a été reporté à nouveau.

Le *Panama* est bien tenu à 396.

Bonnes demaudes sur les polices *A,B.* de *l'Assurance Financière*.

Nos chemins de fer sont fermes.

Tribunal de Commerce

de SISTERON

—

MM. les créanciers de la faillite de Barthélémy César, meunier à Sourribes sont avertis qu'en conformité de l'article 495 du code de commerce, ils doivent dans le délai de vingt jours se présenter en personne ou par fondé de pouvoirs à M. Vieux huissier, syndic définitif de la dite faillite et lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées si mieux iis n'aiment en faire le dépôt au greffe du tribunal de Sisteron sur récépissé.

La vérificatiou ees créances commencera le 6 juillet 1887 à 10 hreues du matin en l'une des salles du palais de Justice de Sisteron devant M. Girard Juge-commissaire de la dite faillite et sera continué sans interruption.

Pour extrait conforme
Le Greffier
A GIRAUD

Connaissances utiles

Pour enlever les taches de vin, de fruits, etc., sur le linge, rien ne peut être comparé à l'eau de Javel, dont l'action est instantanée. Mais cet eau de javel, comme on la fabriquait il y a quelques années, avait d'assez graves défauts : 1° Sa faible richesse en principes décolorants rendait son transport trop onéreux. 2° La grande quantité d'eau qu'elle contenait gelait en hiver et faisait éclater les bouteilles. 3° Elle renfermait un grand excès de principes corrosifs qui altéraient promptement le linge. De là la répugnance des bonnes ménagères pour un produit que rien, cependant, ne peut remplacer.

Pour obvier à ces inconvénients, M. Cotelle, chimiste à Ponthierry (S.-et-M.), inventa un produit très concentré et débarrassé de tous principes corrosifs, auquel il donna le nom d'*Extrait d'eau de Javel*.

Ce produit étant 20 fois plus fort que l'eau de Javel ordinaire, peut être transporté à peu de frais à toutes distances, et il suffit d'y ajouter 20 fois son volume d'eau au moment de s'en servir. En outre, il ne gèle pas par les plus grands froids. Enfin avantage inestimable, l'Extrait d'eau de Javel est dépourvu de tous principes corrosifs, de telle sorte que l'eau de Javel faite avec l'Extrait blanchit merveilleusement le linge, mais ne le « brûle pas » comme le faisait l'ancienne eau de Javel. — Aussi la consommation de l'eau de Javel a-t-elle triplé en France depuis l'invention de l'Extrait.

Ce succès devait naturellement faire surgir de nombreuses imitations. Mais les imitateurs ont cru avoir atteint leur but en faisant de l'eau de Javel concentrée, aussi forte que l'Extrait Cotelle..., et ils ont négligé d'éliminer les corps nuisibles qui brûlent le linge.

Il est donc indispensable de ne pas confondre l'*Extrait Cotelle* avec l'eau de Javelle concentrée, que l'on trouve aujourd'hui sous différents noms dans le commerce, et pour cela il faut exiger la signature A. Cotelle sur l'étiquette et sur le cachet en cire rouge dont les flacons d'Extrait sont revêtus.

On trouve « l'Extrait d'eau de Javel » chez A. Cotelle, chimiste-manufacturier à Ponthierry (Seine-et-Marne), et aussi dans toutes les bonnes maisons d'épicerie et de droguerie.

HERNIES

Guérison radicale par le **bandage électro-médical MARIE** frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris **M. MARIE** jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Sisteron le vendredi 18 février Hôtel Nègre, Digne le samedi 19 et dimanche 20 de 9 heures à 6 heures Hôtel oyer-Mistre. Forcalquier le lundi 21 Hôtel Lachaud, Manosque le mardi 22 Hôtel Pascal. M. Marie revient tout les six mois, en février et en août,

M. Marie vient visiter cette région depuis **16 ans** : il est le seul qui puisse immédiatement et devant les personnes combiner, excécuter et appliquer l'appareil qui convient à chaque cas spécial qui se présente.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, **M. MARIE** fera des concessions aux ouvriers.

L'imprimeur-gérant, A TURIN.

CANTON
DE VOLONNE
—
Commune de
MONTFORT

Visé pour valoir timbre gratis.
A _____, le _____ 188
Loi du 3 Mai 1841

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE VICINAL

Chemin Vicinal de Petite Communication N° 3, de Montfort à Chateauneuf Val St-Donat

MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR

Département des
BASSES-ALPES
—
ARRONDISSEMENT
DE SISTERON

Rectification de la **PARTIE COMPRISE** *entre les Chemins Vicinaux Ordinaires n° 2 et 1, sur une longueur de 1849 mètres.*

© VILLE DE SISTERON

Rectification de la PARTIE COMPRISE entre les Chemixs Vicinaux Ordinaires n° 2 et 1, sur une longueur de 1845 mètres.

BLICATION DU JUGEMENT D'EXPROPRIATION

En exécution de l'article 15 de la loi du 3 Mai 1841

De la grosse dûment en forme exécutoire d'un jugement rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance séant à Sisteron, département des Basses-Alpes, le dix-huit du mois de Mai, mil huit quatre-vingt-sept, enregistré, il a sté extrait ce qui suit :

Le Tribunal,

Vu la requête en date du quinze Mai, mil huit cent quatre-vingt-sept, présentée par M. le Procureur de la République, au nom de M. le Préfet, agissant dans l'intérêt de la commune de Montfort ;

Vu : 1° La décision de la Commission départementale, qui déclare d'utilité publique l'établissement du chemin vicinal de petite communication n° 3 entre les chemins vicinaux ordinaires n°s 2 et 1 ;

3° Le plan parcellaire dressé par les Agents-Voyers chargés de l'exécution des travaux indiquant les terrains et édifices dont le [illegible]

4° L'arrêté de M. le Préfet, en date du vingt-quatre Mars, mil huit cent quatre-vingt-sept, prescrivant l'ouverture d'une enquête, en conformité des articles 5, 6, 7 et 12 de la loi du trois Mai, mil huit cent quarante-un ;

5° Ensemble les pièces relatives à ladite enquête, savoir :

Un exemplaire du journal le *Sisteron-Journal*, n° 59, publié à Sisteron, le treize Novemhre, mil huit cent quatre-vingt-six, dans lequel se trouve un avis annonçant que les plans, états et autres pièces relatifs à l'établissemeut du chemin vicinal de petite commuaication n° 3, sur le territoire de ladite commune, resteront déposés à la Mairie de cette commune pendant huit jours ;

Le certificat dressé par M. le Maire, constatant que le même avertissement a été publié à son de caisse ou de trompe et affiché dans ladite commune le vingt-trois Novembre, mil huit cent quatre-vingt-six

Le registre de l'enquête parcellaire ouvert le quatorze Novembre, mil huit cent quatre-vingt-six, clos le vingt-deux Novembre, mil huit cent quatre-vingt-six, contenant les déclarations et réclamations adressées ;

La délibération du Conseil municipal de Montfort, en date du 27 Février, mil huit cent quatre-vingt-sept, ainsi que l'avis du Sous-Préfet de Sisteron sur les résultats de l'enquête ;

6° L'arrêté préfectoral du vingt-quatre Mars, mil huit cent quatre-vingt-sept, qui déclare cessibles, pour servir à l'exécution du chemin vicinal de petite communication n° 3, sur le territoire de la commune dont il s'agit, les propriétés ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire annexé audit arrêté, et indique l'époque où il sera nécessaire d'en prendre possession ;

Vu les dispostions de la loi du trois Mai, mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu l'article 16 de la loi du vingt-un mai mil huit cent trente-six ;

Ouï M. Coralli, président, en son rapport et M. le Procureur de la République en ses conclusions ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi, jugeant en dernier ressort ;

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies ;

Déclare expropriées, pour cause d'utilité publique légalemeut constatée, au profit de la commune de Montfort, pour servir à l'établissement du chemin vicinal de petite communication n° 3, sur le territoire de la commune de Montfort, les propriétés ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire joint à l'arrêté de cessibilité susénoncé, duquel état copie demeurera annexée comme minute au présent jugement, après avoir été visée par le Président du Tribunal et par le Greffier, pour être expédiée en suite du jugement.

Commet M. le Juge de Paix du canton de Volonne, pour remplir les fonctions attribuées par la loi au magistrat Directeur du Jury chargé de fixer les indemnités, et en cas d'empêchement désigne son premier suppléant, pour le remplacer, ce qui sera exécuté suivant la loi, et nomme, pour faire partie du Jury spécial appelé à régler les indemnités, quatre Jurés titulaires et trois Jurés supplémentaires.

Fait et jugé en audience publique au Palais de Justice.

A Sisteron, le dix-huit Mai, mil huit cent quatre vingt-sept, par MM. Coralli président, Girard et Janselme Jules, en présence de M. Mahyet, procureur de la République, assistés de M. Peignon, commis-greffier.

Signés : CORALLI-PEIGNON.

EXTRAIT DU TABLEAU PARCELLAIRE DES PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES.

N°s du plan du chem.	CADASTRE section	CADASTRE numéros	lieux dits	NATURE des propriétés.	NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES PROPRIÉTAIRES insc. à la matr. des rôles	NOMS, PRÉNOMS ET DOMICILES DES PROPRIÉTAIRES actuels ou présumés tels	CONTENANCES des emprises hectares.	ares.	centiares.
1	B	410	Pré-Claux	Labour	CHAMBERLAN Antoine	CHAMBERLAN Antoine	.	8	88
					CHAMBERLAN Marie (indiv. à Montfort)	CHAMBERLAN Marie (indiv. à Montfort)			
2	B	434 et 435	Pré-la-Cour	Labour	MAGNAN Michel à Montfort	MAGNAN Michel à Montfort			54
3	B	406	Jas de Ricoun	Labour	ŒUF Eugène et	CHAMBERLAN Philippe		4	00
d	d°	437r	Noyer étroit	Vigne	ŒUF Victor, indivis à Montfort.	à Montfort		0	20
»	»	437r	d°	Vague		d°		5	82
»	»	430	d°	d°	d°	d°		4	44
»	»	52	Champ-Long	Labour	d°	d°		6	60
»	»	53	d°	d°	d°	d°		3	68
4	B	110r	Constance	Vague	DIDIER à Montfort	BOUCHET Jacques à Montfort			92
»	»	111	d°	Vigne				3	55
»	»	110r	»	Vague	»	»		6	72
»	»	108r	»	Labour	»	»		5	00
»	»	108r	»	Vague	»	»		1	50
»	»	69r	»	Labour	»	»		0	55
»	»	58	»	d°	»	»		6	27
5	B	69r	Constance	Labour	GAUBERT Martin, et	GALFARD Marius à Oraison		5	75
					GAUBERT Antoinette à Oraison				
6	B	61	Constance	Vigne	AMIEL Joseph à Montfort	AMIEL Joseph à Montfort		4	98
»	d·	63	»	Vague				3	85

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Maire de Montfort,

BONNET.

© VILLE DE SISTERON

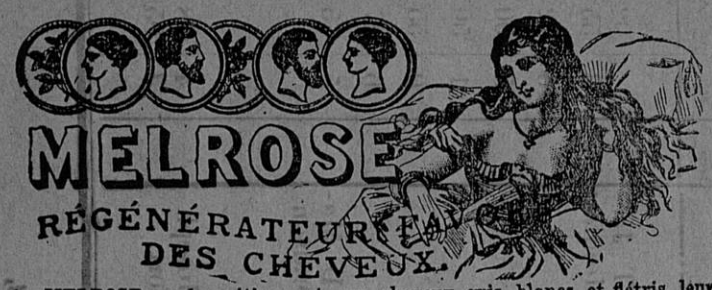

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR DE LA COULEUR DES CHEVEUX.

Le MELROSE rend positivement aux cheveux gris, blancs et flétris, leur couleur de première jeunesse. Se vend en flacons de deux grandeurs à des prix très modiques. Se trouve chez les Coiffeurs et Parfumeurs. 92 Bd. Sébastopol, Paris.

Hop Bitters

UN VÉRITABLE REMÈDE QUI N'AIT ÉTÉ CRÉÉ

Composé de Houblon, Buchu, Chicorée, anciennes, les plus renommées du monde, et curatives les plus efficaces, tout le Dépuratif du meilleur restaurateur de santé délibérée ne peut résister à cette union parfaite

MON ENFANT LA JEUNESSE DONT LE PARFAIT ÉLIXIR EST CONTENU

aucune médecine n'est aussi facile à prendre, et sûre dans son administration, que celle en forme liquide, et aucune, le Hop Bitters est aussi la plus pure, la plus certaine et la moins chère. — Essayez-en.

UNE BOUTEILLE DE HOP BITTERS ÉCONOMISERA PLUS DE 250 FR. DE DROGUES ET DE MÉDICAMENTS.

Il guérit toutes les maladies de l'estomac, des nerfs, du sang, des intestins, du foie, de la vessie, etc., et 20,000 fr. seront payés pour un cas qui ne serait pas guéri, ou tout au moins soulagé, ou à quiconque prouverait que le Hop Bitters contient quoi que ce soit de nuisible dans sa composition.

AVIS : L'adoption universelle et l'action salutaire, surprenante du **Hop Bitters** l'ont rendu tellement populaire, et la demande en est devenue tellement grande, que plusieurs personnes, peu scrupuleuses, se sont mises à contrefaire cet article, dans l'espoir de tromper les honnêtes gens en les engageant à accepter leur drogue au lieu et place du véritable **Hop Bitters**. Evitez toutes ces drogues sophistiquées quel que soit le nom sous lequel elles vous sont offertes, et n'employez que le **Véritable Hop Bitters Américain**, qui se vend dans de grandes bouteilles carrées à paysages, couleur d'ambre, portant le nom du docteur Soule moulé dans le verre ; sur un des côtés, étiquette blanche imprimée en lettres noires avec une grappe de houblon en couleur verte, sur l'autre côté, étiquette jaune, avec le mode d'emploi imprimé en lettres rouges en Français et en Anglais.

C'est de cette seule façon que le **Véritable Hop Bitters** est vendu.

NOTA. — Si votre pharmacien ne peut pas vous livrer de **Hop Bitters**, adressez un mandat-poste à M. ACARD, pharmacien, à Saint-Denis, près Paris, et vous recevrez de suite, franco, les quantités que vous demanderez — 5 fr. le flacon.

Pour éviter le tapage, on est prié de traiter les bouteilles vides plutôt que de les jeter.

OUTILLAGE POUR MARBRIERS et INDUSTRIELS

Fabrique de Tours de tous Systèmes, Scies mécaniques plus de 50 modèles et coupeuses pour les Glaces, Dessins et toutes fournitures pour le Découpage. BOITES D'OUTILS.

TIERSOT, r. des Granitiers, 16, Paris

Grand Diplôme d'honneur en bois et fers

LE TARIF-ALBUM (250 pages et plus de 500 gravures) se envoyé franco contre 3 fr. 85

GUERISON DE LA SURDITÉ LES TIMPANS ARTIFICIELS

guérissent ou soulagent la surdité, quelle qu'en soit la cause. — 77, Rue Richelieu, Paris.

MÉTHODE DE LA SURDITÉ, Brochure, 25 centimes par poste. — Brochure en 12 pages, illustrée, contenant les descriptions et attestations des malades qui ont été guéris par les Tympans Artificiels, et les essais qui ont été faits pour guérir la Surdité, et aussi des différents moyens employés jusqu'à ce jour, et la manière de procéder, d'Essais et les Tympans Artificiels, Nommés Journal.

Adresser J. H. KINGSTON, 4, rue Drouot, PARIS

AMARA BLANQUI Médaille à toutes les Expositions

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

AMARA BLANQUI Le meilleur des Amers.

LES

CAPSULINES BOBEAU

Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

Maison fondée à Paris

EN 1786

CHOCOLAT GUÉRIN-BOUTRON

Médailles

aux Expositions Universelles de Paris et de Londres

DEMANDEZ

LA LIBERTINE

Liqueur Reconstituante et Digestive

DE

GIVAUDAN FRÈRES

A VOIRON (Isère)

Exposition Internationale de Lyon, *seule Maison ayant obtenu les trois Récompenses*, médaille d'or de 1re classe, *Pour la LIBERTINE*, couronne civique et grand diplôme d'honneur. *pour l'Ensemble des produits.*

Se trouve dans les principaux Cafés

Horlogerie & Bijouterie

ASSORTIMENT

DE

Pendules, Réveille-Matin et Montres

EN TOUS GENRES

BIJOUX OR & ARGENT

Spécialité de Pierres de Digne

ARTICLES DE MARIAGE

E. Chawin

RUE DROITE, SISTERON

Pâte de Nafé

DELANGRENIER, 53, rue Vivienne, Paris

La plus agréable, la plus EFFICACE des Pâtes pectorales contre

RHUME — BRONCHITE — IRRITATION DE POITRINE

SIROP DE NAFÉ contre la COQUELUCHE

Ne contient ni Opium, ni Codéine. — Dans les Pharmacies.

LA BOURSE SANS RISQUES

par une combinaison nouvelle, aussi ingénieuse que sûre, qui garantit contre tous risques de perte les sommes employées, tout en permettant de profiter des bénéfices considérables que donnent ces opérations.

1750fr. de BÉNÉFICES avec 152fr.

en opérant immédiatement sur un des principaux fonds d'Etat étrangers.

700fr. de BÉNÉFICES avec 75fr.

par un achat immédiat d'EGYPTIENNES UNIFIÉES à prime.

Les opérations sont liquidées tous les mois et les bénéfices à la disposition des clients dans les cinq jours. *La Notice explicative est adressée franco gratuitement au Directeur des SCIENCES ÉCONOMIQUES* (2e année), 25, Rue St-Lazare, PARIS.

Pilules Purgatives

H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines), les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires.

Evitez les Contrefaçons

Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque Pilule.

PRIX : BOITE, 3f 50 ; 1/2 BOITE, 2f. Coût 609 m.

Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés au Dépôt général :

GIGON, Pharmacien, 25, rue Coquillière, **PARIS**

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

ANNUAIRE

ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Des Basses-Alpes

PAR

M. FERDINAND TARTANSON

Chef de Bureau à la Préfecture des Basses-Alpes

Secrétaire-Rédacteur du Conseil général et de la Commission départemental

Prix : DEUX francs

Il est sauvé

Boulogne--sur--Mer (Pas-de-Calais). Mon fils souffrait de démangeaisons par tout le corps dont une graude partie n'était qu'une plaie, il se formait des croûtes des boutons, et il lui avait poussé une grosseur à la cuisse droite ; il ne pouvait plus marcher, ne mangeait plus et ne dormait plus. J'eus recours aux bonnes Pilules suisses à 1 fr. 50 la boîte ; au bout de quelques jours, mon fils allait beaucoup mieux et, au bout de 10 jours, il était tout à fait guéai : tout est parti, une nouvelle peau s'est formée, il est sauvé ! Publiez ma lettre, je vous y autorise plutot mille fois qu'une A. Normand. 2, parvis Notre-Dame. A. M. Hertzog pharmacien, 28, rue de Grammont. Paris. Signature légalisée.

Le Hop-Bitters donne un sommeil réparateur, un sang riche, un pas élastique et de la gaiété. il rétablit dans leur état normal les sécrétions urinaires et les fonctions des organes. Les souffrances mensuelles des dames sont facilement évitées par l'usage du Hop-Bitters quelques jours d'avance.

Paris, 17 décembre 1885.

MESSIEURS. — Souffrant depuis quatre années des nerfs et ayant employé vainement tout médicament, un ami me recommanda l'emploi de votre Hop-Bitters et le résultat, je vous le dis en me réjouissant, a été merveilleux. Dans cette occasion, je crois de mon devoir et dans l'intérêt des autres, de vous témoigner publiquement ma reconnaissance. Maintenant je puis dire que je suis guéri, je donnerai cette déclaration à tous ceux qui me la demanderont.

Votre dévoué,

LAURENT

212, boulevard Voltaire.

M. TERCIDE OUSTRIC

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOME A L'ECOLE DENTAIRE DE FRANCE

1, *Rue Jeannin* — DIJON — *Rue Jeannin*, 1

Recevra à Digne, au mois de juillet prochain

Articles Funéraires

COURONNES et MÉDAILLONS

en tous genres

L. BRUN

RUE DROITE

SISTERON

SI VOUS VOULEZ

DE LA

BONNE CHAUSSURE

RÉUNISSANT

ÉLÉGANCE, SOLIDITÉ et BON MARCHÉ

sur Commande et à la Confection

adressez-vous

chez **M. VIDAL**

Traverse de la Place

SISTERON

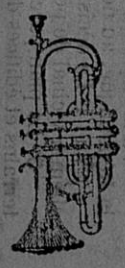

A LA LYRE PROVENÇALE

Fabrique d'Instruments de Musique

MAISON DE CONFIANCE

TH. ROBERT

LUTHIER

Rue des Récollettes, 13

ET

Rue de l'Arbre, 1

MARSEILLE

Certifiée conforme — Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire

© VILLE DE SISTERON